

LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE CALAIS Délibération n°2025-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation: 18/03/2025 Membres en exercices: 19 - Présents: 15 - Nombre de suffrages: 17

<u>Présents</u>: Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme VAMPLUS Vanessa

<u>Excusés</u>: Mme ANSEL Catherine, Mme KRASINSKI Eliane, Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul <u>Procurations</u>: Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme BAUDART et Mme SEYS à M. LEFEBVRE.

A été nommé <u>secrétaire de séance</u> : M. MERCIER Éric

Objet: Subvention 2025 au CCAS

Rapporteur: Madame le Maire

Chaque année, la commune verse une subvention au CCAS pour assurer ses missions : secours d'urgence, colis des aînés, et repas des aînés. Il est proposé au Conseil de fixer la participation du budget communal à 20 000 € cette année, montant identique à celui versé en 2024

Le Conseil décide à l'unanimité (17 POUR) :

→ De verser une subvention de 20 000 € au CCAS de la commune pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE